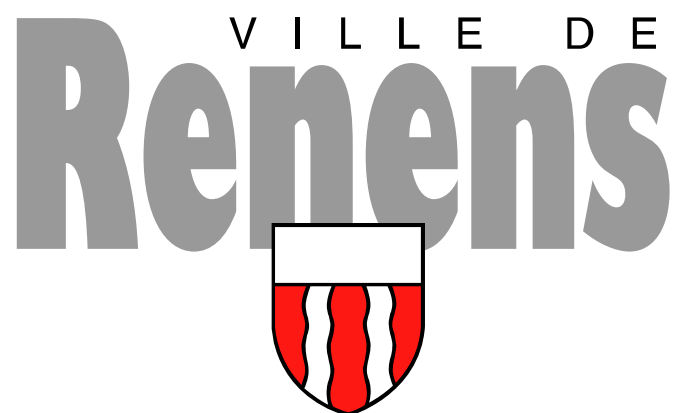




PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 15 novembre 2012, à 20h15
à la Salle de Spectacles**

3^{ème} séance – 2012 / 2013

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Présidence de Mme Nicole Divorne, Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 68 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Patricia Zürcher, Solmaz-Rosa Korkmaz, Suzanne Sisto-Zoller et Brigitte Rohr ainsi que MM. Raymond Gauthier, Christophe Kocher, Ali Korkmaz, Carlos Machado, Cemal Ozcan, Jérôme Tendon et Daniel Rohrbach

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette troisième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2012-2013.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Une motion de M. Roland Divorne et consorts intitulée « Modification de l'art.16 des dispositions d'application sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique (macarons) »
- Une interpellation de M. Alberto Mocchi relative aux micropolluants
- Une interpellation de Mme Verena Berseth relative au trafic à la rue de la Paix
- Une interpellation de M. Aso Piroti relative aux rassemblements nocturnes des jeunes à Renens
- Une interpellation de Mme Line Rouyet relative à la circulation à la rue du Midi
- Une question du groupe Fourmi rouge relative à la gestion des déchets
- Une question de Mme Florence Widmer

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points N° 12 et 13 de l'ordre de jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Je souhaiterais déposer une interpellation sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque publique.

Mme la Présidente en prend bonne note.

La discussion n'étant plus demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2012
3. Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. Rapport du **Préavis N° 27-2012** – Mise en place de la Cyberadministration et refonte du site Internet
M. Vincent Keller, Président-rapporteur
12. Motions, postulats, interpellations
 - Dépôt de la motion Roland Divorne et consorts "Modification de l'art. 16 des dispositions d'application sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique (macarons)"
13. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2012

Je vous signale qu'une erreur s'est glissée au haut de la page 18. Il faut supprimer, à la fin du second paragraphe, « pour ce faire, il faut qu'un dixième des membres du conseil acceptent cette demande ».

De plus, en page 39, point N° 19, il faut bien entendu lire « Mme Rosana Joliat » au lieu de « M. Rosana Joliat ». Merci à Mme Rosana Joliat de ne pas nous en tenir rigueur.

Ces deux points sont d'ores et déjà modifiés dans l'exemplaire du procès-verbal qui sera signé dès que vous l'aurez accepté.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 11 octobre 2012.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Assermentation

Suite à la démission de M. Angelo Maiorano, le groupe PLR présentera un candidat en vue de son assermentation lors du prochain Conseil de décembre.

4. Communications de la Présidence

❖ Groupe d'Intérêts de Florissant

Le Bureau a reçu un courrier du Groupe d'Intérêts de Florissant relatif à l'absence de réponses de la Municipalité à leurs courriers. Ce document a été transmis à qui de droit, avec demande de me tenir informée de la suite qui y sera donnée.

❖ Rue du Midi

Le Bureau a également reçu la copie d'un courrier que Mme Aline Sambuc a adressé à la Municipalité concernant les problèmes des véhicules circulant et stationnant sur le trottoir de la rue du Midi. Une autre copie d'un courrier également adressé à la Municipalité et relatif à la même problématique, m'est parvenu de la part de Mme Giovanna Loewer, commerçante à la Rue du Midi. Celle-ci craint pour la sécurité de ses clientes au vu de l'attitude très dangereuse de certains conducteurs.

❖ Résolution de M. Roland Divorne

La résolution de M. Roland Divorne intitulée « Marque de soutien à la famille de Dino » acceptée par le Conseil communal lors de notre dernière séance a été traitée et envoyée au nom du Bureau et de la Municipalité.

❖ Jetons de présence

Je rappelle aux présidents des diverses commissions que le dernier délai pour remettre les listes de présence pour les jetons est fixé au 30 novembre 2012. Passé ce délai, les jetons de présence seront payés en juin 2013.

❖ Votations cantonale et fédérale

Le 25 novembre prochain des votations fédérale et cantonale auront lieu. Les lettres de convocations ont été envoyées en date du 23 octobre 2012.

❖ Chœur Sainte-Cécile

Je remercie M. Gérard Duperrex, 1er vice-président, de s'être rendu à ma place au concert du 100^{ème} anniversaire du Chœur Ste-Cécile.

❖ Forum consultatif de l'Observatoire de la Sécurité

Le 7 novembre a eu lieu le second Forum de l'Observatoire de la Sécurité sur le thème de la Place du Marché. Nous avons pu y voir le film réalisé sur la vie de cette Place et avons pu échanger avec les responsables de l'Observatoire.

❖ Marché du SDOL

Les 09 et 10 novembre a eu lieu le Marché du SDOL avec pour thème "Croissance démographique et développement urbain". Nous avons pu y découvrir stands et conférence fort intéressante.

❖ Mérites de la Ville de Renens

Le 13 novembre a eu lieu la remise des mérites de la Ville de Renens. C'est toujours avec grand plaisir que nous y participons et que nous pouvons constater la diversité et la richesse des activités des Renanaïses et Renanais.

❖ Carnet rose

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la naissance d'Eloïse, fille de M. Jérôme Tendon, membre de notre Conseil. Nous adressons toutes nos félicitations à M. Tendon et à son épouse.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

• Mme Line Rouyet, PS

Je suis en peu surprise car je pensais qu'il y aurait une lecture de la lettre adressée par la ludothèque Le Potiron. Je voulais réagir à cette lettre.

Mme la Présidente

J'ai reçu effectivement un courrier de la ludothèque Le Potiron invitant les membres du Bureau à prendre contact avec eux afin d'organiser une visite. Cette visite aura lieu le mercredi 28 novembre dans l'après-midi.

Mme Line Rouyet, PS

Je me permets quand même de réagir là-dessus. J'ai eu l'occasion d'avoir une discussion avec une des bénévoles de la ludothèque et je trouve qu'il est important de mettre l'accent sur certains éléments dont elle m'a fait part.

Si c'est la question du manque de bénévoles qui a été mis en évidence dans cette lettre, il y a d'autres points qui sont intéressants à présenter. Par exemple, les bénévoles ont l'impression d'être passablement à l'écart du réseau culturel communal et d'être peu connu par la population. Je dois avouer qu'avant d'être contactée par l'équipe des bénévoles, je ne connaissais que peu leurs travaux alors qu'ils sont pratiquement en face de chez moi. Il me semble donc essentiel d'améliorer les liens entre les autorités et cette organisation en organisant une rencontre, je suis donc contente que cela soit le cas; mais peut-être élargir avec le reste des autorités communales tout comme le Conseil communal. J'invite aussi le Service culturel à intégrer la ludothèque un peu plus largement aux discussions, réflexions et aux futurs projets du service, à leur fournir de l'aide pour la promotion dont la ludothèque a apparemment besoin aujourd'hui.

Mme la Présidente

Ce que je peux vous dire c'est que suite à la visite que nous allons faire, j'avais l'intention justement de tenir informé le Conseil. J'attendais de voir un peu ce que souhaitait les bénévoles de la Ludothèque avant d'en informer le Conseil. Je vous propose qu'au prochain Conseil de décembre je vous fasse part des attentes qui auront été formulées lors de notre visite.

M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

*Bonsoir Mesdames et Messieurs,
Madame la Présidente,*

Je tenais à dire que notre service a quand même des relations régulières avec l'EFRE (dont dépend la ludothèque) et les responsables de la ludothèque. Nous avons même récemment augmenté leur subvention pour leur permettre d'installer l'informatique et de mettre sur pied un site Internet. Nous n'avons donc pas une absence de contact avec la ludothèque Le Potiron que nous soutenons toujours en mettant à disposition les locaux communaux à la rue de la Source.

Mme Line Rouyet, PS

Ce qui a été mis en évidence par la personne avec qui j'ai eu un contact, c'est qu'il y a un contact avec la Commune mais relativement peu avec le Service culturel.

Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Madame la Présidente,
Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

Il y a effectivement des contacts avec le Service culturel puisque la Fête du jeu s'organise également avec la ludothèque. Il y a également des relations importantes avec des personnes du CRA qui se situe juste en face. Il y a donc des collaborations. Peut-être avez-vous eu des

discussions avec quelqu'un qui n'est pas forcément en lien direct avec les personnes qui sont au CRA, mais en tout cas les liens existent.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Intervention relative au courrier du Groupe d'Intérêts de Florissant

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais vous tenir au courant directement. Vous avez reçu un courrier que vous nous avez fait suivre de la part du GIF (Groupe d'Intérêts de Florissant) qui regrette de n'avoir pas reçu de réponse à son courrier. L'auteur de cette lettre a raison et en effet nous le regrettons, nous tenons à le dire ici, j'ai eu l'occasion de lui le dire aussi. C'est en fait le PV de la dernière séance du groupe d'accompagnement qui ne lui a pas été envoyé. C'est un couac administratif que nous allons rattraper. Toutefois, s'il a écrit c'est probablement aussi pour nous inviter à communiquer sur ce plan de quartier qui est en révision; j'ai eu l'occasion de l'appeler et de lui rappeler que la fabrication d'un plan de quartier ne se planifie toujours comme nous le souhaitons, cela ne va pas toujours au rythme où nous l'annonçons. De temps en temps nous annonçons des choses et ensuite elles ne se font pas dans les délais mentionnés. C'est ce qui arrive à Florissant, nous avions prévu une soirée publique en automne qui a été reportée d'où ce PV qui est resté sur nos bureaux.

Il est important de communiquer et nous prévoyons de faire un sous-la-loupe pour la prochaine séance du Conseil communal, en principe, et tenir un stand sur place afin d'informer les gens. C'est tout-à-fait compréhensible qu'il nous le rappelle. Ainsi vous êtes tous au courant qu'il y a un suivi à ce courrier.

Mme la Présidente remercie Mme Tinetta Maystre pour ces informations.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 3-2012/2013 de la Municipalité.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

M. Olivier Golaz répondra à une question de Mme Nicole Haas-Torriani et M. Jean-Pierre Rouyet répondra à une question de Mme Betty Forestier.

Je souhaiterais, pour ma part, vous dire deux mots concernant le futur gymnase de l'Ouest, le CEOL (Centre d'Enseignement Post-obligatoire de l'Ouest Lausannois). Une forte délégation de la Municipalité était présente vendredi passé au vernissage d'un concours sur le projet de bâtiment. Il y avait 21 projets pour, comme l'a mentionné la presse, "donner un visage" à ce gymnase qui sera inclus dans le plan de quartier des Entrepôts. Ce plan de quartier est prêt à être envoyé en examen préalable au Canton, il s'en suivra une mise à l'enquête et bien sûr le Conseil communal devra également se prononcer. Un "sous-la-loupe" informera sur le gymnase plus en détails (nombre de classe, coûts) et donnera quelques informations sur ce plan de quartier qui est encore à venir pour vous.

Mais je voulais formellement ici remercier le Canton d'avoir tenu ses promesses d'implanter un gymnase dans l'Ouest lausannois et d'avoir remis l'ouvrage sur le métier. Il y a eu deux échecs successifs avec le projet de mettre le Gymnase à la Planta. Le Canton a tenu bon, il avait promis un gymnase à l'Ouest lausannois. Ce gymnase existe d'ailleurs, pas encore situé dans l'Ouest Lausannois pour l'instant, c'est le gymnase de Provence. L'étude de ce projet s'est poursuivie, en particulier sur Renens, parce que la Municipalité s'est engagée activement pour proposer des solutions concrètes. La Municipalité de Renens a dès le début pris position très fortement en faveur de la création d'un gymnase dans l'Ouest Lausannois, étant persuadée que c'était valorisant et symboliquement fort pour toute notre région. Nous avons aussi activement proposé une solution. Nous pouvons donc nous réjouir qu'avec cette implantation nous aurons finalement une chaîne de formation complète dans notre Ville et dans l'Ouest: après la reprise des VSB, il y aura un gymnase, en 2016, et nous avons une HES et nous sommes dans le district des Hautes Ecoles. C'est vraiment très qualifiant pour notre Commune et tout l'Ouest lausannois.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Réponse à la question de Mme Nicole Haas-Torriani relative aux cahiers des charges des policiers

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Sans développer complètement le contenu du cahier des charges du policier, car il semble que le sujet que l'on traite n'est pas vraiment là, il faut tout d'abord rappeler que la première mission générale du policier est de veiller à la sécurité publique, en particulier à la protection des personnes et des biens.

La problématique du "Littering" (ou abandon sauvage de déchets) est avant tout plus un problème de salubrité que de sécurité publique. Mais cela n'empêche pas la police de veiller à l'observation des dispositions légales et au besoin d'intervenir à l'endroit de personnes qui ne respectent pas les règles, notamment en souillant le domaine public. Il va de soi que pour ce faire, le policier est en droit de dénoncer uniquement les personnes prises "en flagrant délit".

Dans le cadre de son activité, la Police de l'Ouest lausannois passe régulièrement sur la place du Marché, marque une présence préventive et va au contact de la population. Il est utile de préciser que la Police de l'Ouest lausannois ne s'arrête pas là. Ces deux derniers étés, la subdivision "Prévention & Partenariats" de la POL a mis sur pied une importante campagne de prévention sur la problématique de l'abandon des déchets. Entre les mois de juin et août,

la police de l'ouest lausannois a été sur les espaces publics afin de sensibiliser la population. Elle a notamment distribué des kits contenant un sac poubelle et une lingette humide.

Ainsi, on peut relever que la Police de l'Ouest lausannois n'est pas insensible à cette problématique. Il faudra aussi se préparer à réagir aux conséquences de l'introduction de la taxe au sac qui aura certainement une répercussion sur l'abandon sauvage de déchets.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Réponse à la question de Mme Betty Forestier concernant les logements de secours de la Commune à l'avenue de Saugiaz 8

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2012, Madame la Conseillère communale Betty Forestier a posé une série de questions concernant les logements de secours de la Commune à l'avenue de Saugiaz 8.

Mme Forestier souhaitait connaître les conditions de placement de locataires dans cet immeuble, ainsi que les loyers pratiqués et les durées de location. Par ailleurs, Mme Forestier désirait obtenir des précisions relatives à l'installation d'une piscine par l'un des locataires l'été dernier.

Lors de cette même séance du Conseil communal, la Municipalité avait répondu partiellement aux questions posées.

Cette réponse orale constitue donc un complément aux réponses données jusqu'ici.

Historique

Dans une décision municipale datée du 25 novembre 2005, il a été décidé d'effectuer des travaux pour rendre habitable la maison acquise à l'avenue de Saugiaz 8. Le terrain étant prévu pour une extension du complexe scolaire de Verdeaux, il a été décidé d'y affecter deux appartements de 4 pièces et d'environ 80 m² chacun en logements de secours, ceci en attendant le début des travaux d'extension. Ces appartements ont été mis à disposition du Service de la Sécurité Sociale, en collaboration avec le Centre social régional (CSR), pour un loyer mensuel estimé entre CHF 800.- et CHF 1'000.-.

L'agrandissement de l'établissement scolaire n'a pas eu lieu comme escompté, mais reste prévu à moyen terme selon le rapport de planification scolaire, et dès lors, la maison est restée affectée aux logements de secours. Des travaux d'entretien ont été effectués afin de la maintenir dans un état habitable, mais sans frais excessifs.

Compléments de réponses aux questions posées

Il y a actuellement deux familles qui habitent dans cette maison. Les locataires paient chacun à la Commune un loyer mensuel de CHF 980.-, y compris frais de chauffage et d'eau chaude. Ils ont été placés sur recommandation du CSR et suivis par leurs services, respectivement depuis mars 2006 et juillet 2007. Les locataires sont toujours dans des situations difficiles qui ne leur permettent pas de trouver un logement sur le marché libre pour des raisons financières. De plus, la crise du logement rend difficile la recherche de logements à des prix abordables.

La durée d'occupation de ces logements n'est pas optimale, s'agissant de logements de secours dont la mise à disposition avait été prévue pour une durée limitée jusqu'aux travaux, sans pour autant le mentionner dans le bail.

Pour information, la Commune dispose de deux autres logements de secours. L'un d'eux est lui aussi occupé depuis de nombreuses années par la même personne. Quant à l'autre, après avoir été occupé pendant 20 ans par la même locataire, il est depuis 2004 géré par un bail de six mois, reconductible une seule fois après étude de la situation des locataires.

Ces renouvellements quasi permanents de baux pour les appartements de secours découlent directement de la saturation du marché du logement, et de sa difficulté particulière d'accès pour des personnes en situation précaire ou ayant déjà connu une expulsion. De ce fait, nombre de situations de détresse ne peuvent se résoudre dans un délai court. Il faut relever que diverses approches de partenariat avec des gérances privées ont été tentées ces dernières années, dans l'idée de favoriser un tournus de ces logements de secours, mais sans résultat concluant.

C'est pour cette raison que la Municipalité proposera prochainement un préavis sur les logements sociaux distinguant :

- les logements de secours, d'un bail limité à six mois (reconductible une seule fois sous certaines conditions);*
- les logements de transition, loués pour une plus longue durée avec un encadrement social et un suivi adaptés pour des personnes dont la situation nécessite plus de temps pour retrouver une autonomie.*

Concernant la piscine installée dans le jardin par l'un des locataires durant l'été 2012, celle-ci n'est pas propriété des locataires, mais leur a été prêtée le temps d'une saison par des membres de la famille. L'eau utilisée a été facturée au locataire et l'électricité utilisée par la pompe a été fournie par une rallonge depuis l'appartement et donc comptabilisée directement aux frais du locataire. L'écoulement s'est fait dans les eaux usées et non dans le terrain. Les produits d'entretien ont été fournis par le locataire. La remise en état du jardin est à la charge du locataire.

Le pavillon d'été était un modèle d'entrée de gamme qui peut être trouvé en action dans la plupart des grandes surfaces, démontable facilement.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir ainsi répondu à la question de Madame la Conseillère communale Betty Forestier relative aux logements de secours à l'avenue de Saugiaz 8.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité

- Mme Betty Forestier, PLR**
Réaction relative à la réponse de M. Jean-Pierre Rouyet au sujet des logements de secours de la Commune à l'avenue de Saugiaz 8

Je remercie M. Jean-Pierre Rouyet pour sa réponse complète, dont une partie m'avait déjà été donnée lors du Conseil précédent. Il me manque simplement la réponse à la question qui est de savoir combien de personnes vivent dans ces appartements.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Deux familles et leurs enfants. Toutefois, je ne saurai pas dire combien de personnes exactement. Quelle est l'importance de la réponse?

Mme Betty Forestier, PLR

Je me disais simplement que si c'est une personne qui occupe un appartement comme ça, on doit certainement trouver peut-être un appartement ou un petit studio et mettre une autre famille à la place, vu qu'il y a d'autres familles qui sont en attente.

M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

A ma connaissance ce sont des familles qui habitent là et non une personne seulement.

- **M. Oumar Niang, PS**
Réaction relative au "sous-la-loupe"

Chers collègues,

Je réagis par rapport au communiqué de la Municipalité dans sa globalité. Je voulais louer ici les efforts de la Municipalité concernant la campagne de Profa sur les IST (infections sexuellement transmissibles). Je dis que c'est une bonne chose que la Municipalité accompagne cette association Profa pour ces maladies IST. Auparavant nous les appelions "maladies sexuellement transmissibles" actuellement ce sont les "infections sexuellement transmissibles".

Nous avons noté que tout récemment il y a eu un fort taux de prévalence de certaines IST au niveau Suisse. Pendant longtemps la Suisse n'avait pas de statistiques concernant ces maladies et nous nous sommes rendu compte que le jour où les statistiques seront mises à jour ce sera une sorte de bombe socio-sanitaire par rapport à la Suisse.

Un autre aspect qui est aussi important c'est la gratuité des tests VIH que l'Aide suisse contre le Sida finance, c'est une bonne chose. J'aurai aimé que la prochaine fois que la Municipalité accompagne cette gratuité des tests contre le VIH sida, que cette gratuité soit prolongée. Car on s'est rendu compte que les populations les plus vulnérables ne font pas les tests aussi bien à l'hôpital que dans les laboratoires parce que c'est très cher, cela coûte entre CHF 50.- et CHF 60.-.

Pour finir, une petite erreur s'est glissée dans la dernière ligne de votre paragraphe. Il est mentionné "AMS" au lieu de "ASS" (Aide suisse contre le Sida).

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Effectivement, ce projet est un projet pilote. A voir s'il a du succès, si nous allons le répéter aussi à d'autres moments.

D'autres communes de l'Ouest veulent aussi participer à ce genre d'opération. C'était à l'initiative Profa et c'est très volontiers que la Commune s'est associée à Profa pour contribuer à former ce projet.

Effectivement c'est l'ASS qui offre la gratuité des tests VIH alors que la Commune offre l'impression des flyers et contribue à leur distribution.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Réaction relative à la réponse de M. Olivier Golaz au sujet du cahier des charges des policiers

Bonsoir chers collègues,

Je tiens à remercier M. Olivier Golaz pour sa réponse. J'entends dans sa réponse que la Police n'est pas là que pour punir mais aussi prévenir. Moi, lorsque je m'étais adressée à ces policiers c'était bien dans ce sens-là. Alors peut-être qu'ils étaient fatigués ce jour-là, je ne sais pas. Mais enfin, je vois qu'il y a une intention de fond et l'essentiel c'est qu'il soit suivi par les employés.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Réaction relative au "sous-la-loupe"

D'après son communiqué, la Municipalité se relance donc dans la formation des concierges d'immeubles. L'intitulé de mission: "La communication interculturelle pour approfondir les compétences dans le champ de la diversité ethnique, sociale, religieuse et culturelle, dans le cadre de la gestion de conflit" - le tout, subventionné par les contribuables au travers du bureau cantonal de l'intégration et l'office fédéral des migrations.

Ça donne envie!

Mais, honnêtement, face à des boutons d'ascenseur brûlés, des vitres délibérément salies, des déchets en vrac partout sauf dans les poubelles, des mégots jetés par terre, des portes laissées ouvertes par grand froid, des crachats et de l'urine dans les ascenseurs, je me demande ce que vaut un concierge formé à la communication interculturelle pour approfondir les compétences dans le champ de la diversité ethnique, sociale, religieuse et culturelle, dans le cadre de la gestion de conflit. Peut-être qu'après avoir traversé une formation pareille il est capable de faire face à son enfer quotidien avec détachement... A moins qu'il n'ait juste besoin d'un soutien psychologique, quel qu'il soit?

Quant à dispenser des formations, peut-être faudrait-il plutôt les donner aux véritables responsables de cette cohésion sociale dégradée, c'est-à-dire, les locataires eux-mêmes. Et le cas échéant, quelques procédures de police ou la menace d'une résiliation de bail pourraient s'avérer nettement plus efficaces, pour un prix très modique.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Je voulais réagir d'abord aux propos de M. Stéphane Montabert. Nous considérons, au contraire justement, que le concierge a un rôle clé à jouer dans la vie de l'immeuble et que c'est vraiment une personne qui tempère les conflits, qui permet une bonne communication entre les locataires, qui a un rôle d'information, de prévention, de médiation également et c'est bien dans ce sens-là que nous souhaitons, au travers de cette formation, leur donner des outils.

Si un locataire se comporte très mal de manière durable dans un immeuble il peut voir son bail résilié mais ça c'est une autre affaire. Il y a effectivement des exemples aussi à Renens qui vont dans ce sens.

M. Alberto Mocchi, Les Verts

Je voulais juste demander à M. Stéphane Montabert s'il pense alors qu'il faut former les concierges à l'utilisation des armes à feu. Puisque nous en sommes là autant aller jusque-là. Je pense parler au nom du groupe des Verts et de la Gauche pluriel.

Je pense que ce type de formation ne peut être que bénéfique, cela ne va pas annuler totalement toute trace d'incivilité mais je pense que c'est bénéfique et qu'il faut arrêter de polémiquer pour polémiquer.

M. João-Batista Domingos, UDC

J'ai parfois l'impression de me trouver dans la Grèce antique, vous savez avec ces sophistes, ces philosophes, la quête de la vérité, le mensonge. Il faudrait former des concierges à éduquer les gens, c'est cela? Mais pourquoi ne pas former les gens à s'éduquer eux-mêmes ou à être responsables dans le "vivre ensemble" tout simplement? Former des concierges d'accord c'est une chose mais quand la population se comporte comme des enfants, il faut aussi éduquer ces enfants-là. Si vous voulez débattre sur ce genre de chose, nous pouvons en parler tout-à-l'heure. Franchement lorsque je vois la réaction de certain arriver comme cela; si vous voulez vous exprimer, vous prenez le micro, vous venez là et vous parlez. C'est tout. Vous n'allez pas commencer à huer comme cela.

La vérité, je crois que nous avons une raison, elle nous sert à argumenter, alors argumentez. Moi, je peux débattre de long en large parce que j'ai vu ce que M. Stéphane Montabert dénonce et dire qu'il faut former les concierges, qu'il faudrait attribuer cette tâche aux concierges cela me fait un peu penser à la Cité de Platon avec les philosophe-gardiens. Donc les gardiens, ce seraient qui? Les concierges, c'est cela? Et le rôle, puisque vous attribuez le rôle à des gens, le rôle des citoyens c'est quoi alors? C'est d'être emmaillotté, langé, essuyé, nourris au sein encore à cet âge-là? Non mais sérieusement, on n'urine pas dans les ascenseurs, on jette ses déchets dans une poubelle, c'est le bon sens qui nous l'apprend.

M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Premièrement, nous ne devons pas former les concierges, nous offrons aux concierges, pour la deuxième année consécutive, une formation par groupe de dix. Ceux qui ont suivis cette formation lors de la première édition ont été enchantés de celle-ci. Il y a eu un très bon écho. Ecoutez au début du mois de décembre l'émission "Vacarmes" qui traitera justement de la problématique des concierges d'immeuble et des habitudes avec les locataires. D'ailleurs la journaliste de cette émission de la RTS La Première viendra faire une interview durant le cours destiné aux concierges.

Ceci dit, la Commune fait aussi des actions, pas seulement le secteur d'Intégration mais toute la Commune en général se donne beaucoup de peine pour mener des actions de "Bien vivre ensemble" auprès de la population: la fête des voisins, toute l'animation que nous proposons sur la place du Marché, le programme culturel contribue à cela.

Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Les Verts

Mesdames, Messieurs,

Pour bien vivre ensemble, je crois qu'il faut apprendre à se connaître et il faut apprendre à s'écouter. Ce genre de programme permet de mieux se connaître, d'apprendre à mieux écouter et si vous avez lu, il y a aussi ce que nous appelons de la gestion de conflits.

Nous avons tendance, lorsque notre voisin nous embête, d'aller vers le concierge. Ce dernier a donc un rôle vraiment essentiel dans la relation du bon voisinage et dans la gestion de conflit. Je crois qu'il ne faut pas tout stigmatiser non plus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente informe que M. Roland Divorne, président de la commission des finances, lui a communiqué qu'il n'avait pas de communications.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente informe que M. Jacques Berthoud, président de la CUAT, lui a communiqué qu'il n'avait pas de communications.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Mme la Présidente demande si la Commission des affaires régionales et intercommunales a des communications à transmettre.

- **Mme Irina Krier**

Pour cette deuxième année de re-tentative de re-fonctionnement de la CARIC, nous vous informons que M. Didier Vienet, PS, en assurera la présidence.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

○ Commission des naturalisations

Une erreur s'est produite lors de l'annonce du changement de membres lors de la dernière séance du Conseil communal. Je vous informe que M. Aso Piroti remplace M. Christophe Hinvì en tant que membre PS à la Commission de naturalisation. Dans cette même Commission, M. Ali Korkmaz remplace M. Madi Keita en tant que membre suppléant PS.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

• Mme Victoria Ravaoli, PS

Mesdames et Messieurs,

Nous avons beaucoup discuté avant pour comprendre pourquoi nous n'avons qu'un seul suppléant, nous en avons toujours eu deux. Nous constatons également que le groupe Fourmi rouge a trois suppléants, le PLR a deux suppléants et nous n'en avons qu'un seul. Il doit donc avoir un souci à quelque part.

Mme la Présidente propose de regarder cela et informe qu'elle tiendra Mme Victoria Ravaoli au courant.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

11. Rapport du Préavis N° 27-2012 Mise en place de la Cyberadministration et refonte du site Internet

Mme la Présidente prie M. Vincent Keller, Président de la commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

• M. Vincent Keller, Président-rapporteur, donne lecture de son rapport

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs les municipaux,

La commission chargée d'étudier le préavis 27-2012 « Mise en place de la cyberadministration et refonte du site internet » s'est réunie le mardi 30 octobre à 19h à l'hôtel de ville dans la salle de municipalité. Elle était composée de Madame Nathalie Kocher et de Messieurs Gérard Duperrex, Frédéric George, Pascal Golay, Eugène Roscigno, Reza Safaï, Antoine Steiner et Vincent Keller, président-rapporteur. La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin et de Monsieur le Municipal Olivier Golaz, Messieurs Olivier Fontanellaz (chef du service informatique) et Jean-Daniel Leyvraz (secrétaire municipal) les accompagnaient pour l'occasion.

Après 14 ans de loyaux services, il était temps de refondre le site internet en y incluant des outils modernes au service du citoyen, la fameuse cyberadministration. De manière générale,

Madame la Syndique nous décrit ce projet comme étant « financièrement bon marché », « raisonnable », « simple » et la solution comme « évolutive ». En regard des quelques CHF 800'000.- [sic] prévus originellement au plan des investissements, le coût de CHF 90'000.- demandé dans les conclusions de ce préavis, on pourrait raisonnablement acquiescer du chef. Il faut cependant analyser un peu plus profondément le préavis pour se forger un avis définitif.

La commission propose donc de séparer le préavis en trois sections distinctes pour en comprendre la substantifique moelle.

- *Le site internet lui-même. C'est-à-dire la pile matérielle et logicielle permettant à notre commune de disposer d'une visibilité mondiale. Cela comprend un ordinateur physique ou virtuel (ci-après « serveur »), un logiciel permettant de répondre aux requêtes des utilisateurs (ci-après « serveur HTTP ») et le moteur du site web lui-même (ci-après « CMS » pour Content Management System en français système de gestion de contenu).*

- *Le logiciel permettant d'interagir avec le site web pour les opérations de cyberadministration (ci-après « cyberadministration »)*

- *Le graphisme, ou rendu final, du site web. C'est la forme que les utilisateurs verront affichée dans leur navigateur.*

A la fin des années 1990, lors de la trop mémorable bulle internet qui a vu tant de fortunes se faire et se défaire, ces trois briques étaient développées par une seule et même personne et de manière anarchique. Aujourd'hui, et parce que la complexité relative à la taille, à la sécurité ou aux fonctionnalités est devenue telle et aussi parce que des standards internationaux ont été adoptés, chaque élément constitutif est développé séparément par un spécialiste dont c'est le métier. La Commune de Renens ne peut plus s'affranchir de cet état de fait. C'est l'objectif du projet présenté dans ce préavis.

Le site internet

La situation actuelle est la suivante. Le serveur est hébergé au centre de calcul de la commune. Le CMS a été développé et continuellement maintenu par l'Agence Equateur. Une partie des contenus peut être mis à jour par des employés communaux choisis (et formés), le reste est toujours mis en ligne par l'Agence Equateur. Le coût total de ce travail de création, de maintenance et d'édition a été de CHF 307'092.80.- entre 1998 et 2012.

La solution proposée pour la refonte du site est d'externaliser le serveur (le placer chez un prestataire de services internet) ainsi que le serveur HTTP et d'utiliser un CMS moderne et surtout standard (permettant aux employés communaux de ne plus avoir à passer par l'Agence Equateur pour les travaux d'édition). La commission salue le choix technique mais garde ses réserves quant à l'externalisation complète de la pile matérielle et logicielle.

Le coût total de cette externalisation pour la Commune se monte à CHF 86'200.-.

La question de savoir si des logiciels libres (open source) et souvent gratuits seront utilisés n'a jamais eu de réponse claire. La Municipalité explique simplement que puisque le site internet sera externalisé, il n'y a pas d'achat de logiciel par la commune et donc aucun choix technique à faire.

Plusieurs soumissions à un appel d'offre dirigé ont été faites. Toutes dépassaient largement celle soumise par l'Agence Equateur.

La cyberadministration

Le choix s'est porté sur la solution proposée par l'entreprise locale OFISA qui est déjà déployée sur plus de 250 communes en Suisse. Il s'agira d'un abonnement sur une technologie qui appartient à cette entreprise. Ce choix est raisonnable pour la commission dans le sens que la commune de Renens profite ainsi d'une expérience et de compétences qu'elle n'a pas. Au surplus, la solution OFISA répond aux normes eCH de cyberadministration mises en place la Confédération. A noter enfin que la formation nécessaire à donner aux employés communaux pour l'utilisation de la cyberadministration est comprise dans le paquet.

Le coût total de l'installation de la solution OFISA se monte à CHF 3'800.- pour un coût de maintenance (licences + formation des employés communaux) de CHF 9'000.- par année.

La commission s'étonne du coût de CHF 3'800.- pour un simple ajout d'un lien hypertexte vers le guichet virtuel d'OFISA comme on peut le voir sur le site internet de la commune de La Tour-de-Peilz. C'est l'exemple le plus proche de la solution choisie par la commune de Renens : créé par Equateur avec une cyberadministration gérée par OFISA.

Le graphisme

C'est la compétence initiale de l'Agence Equateur. La commune de Renens a un lien privilégié avec cette entreprise locale qui produit, entre autres, le logo communal, le journal communal et la ligne graphique y relative du site web. La commission relève la cohérence d'une telle façon de travailler et ne remet pas en cause le choix de l'Agence Equateur pour la ligne graphique.

Discussions et vote

La discussion fut longue et technique. Pour la commission, le préavis tel que présenté au conseil n'est pas clair et est brouillon. Cette confusion provient essentiellement du mélange des trois éléments présentés plus haut. Avec les explications municipales, le préavis est devenu plus clair pour les commissaires qui regrettent l'absence de plusieurs éléments importants comme les diverses offres faites par des entreprises autres que l'Agence Equateur.

A la question d'une commissaire demandant si la commune a effectué une analyse des besoins, il est répondu que non, qu'il s'agit-là d'un choix politique. La commune de Bussigny peut afficher environ 40 requêtes par mois sur des opérations de cyberadministration quand celle de Montreux en affiche 300. Il est exact de dire que la cyberadministration n'est pas encore complètement intégrée dans l'esprit des citoyens et que les normes et standards nationaux et cantonaux ne sont pas encore totalement fixés. Il faut relever que la Commune de Renens conservera un guichet humain, en parallèle au guichet virtuel, pour toutes les opérations impossibles à faire via internet et pour les citoyens de notre commune qui ne sont pas connectés à la toile.

La Commission salue la significative baisse du coût de fonctionnement du site passant d'environ CHF 45'000.- par année (budget 2013 : CHF 46'000.-, budget 2012 : CHF 51'200.-, comptes 2011 : CHF 41'428.80.-) à CHF 36'000.-, avec la cyberadministration en sus.

Notons enfin que le site actuel a été mis à jour et contient maintenant les informations du pilier public. Ceci répondant à l'interpellation de Madame Rosana Joliat.

Au vote, la commission accepte les conclusions du préavis telles que présentée par sept oui, un non et aucune abstention.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Je remercie les membres de la Commission pour leur travail. Ce préavis nous a permis d'étudier avec un esprit critique, mais toujours constructif, les propositions de la Municipalité sur la cyberadministration.

Sans tabous, ni compromis face au progrès, l'organisation de la commission nous a même amené à expérimenter le vote par courrier électronique. C'est dire si nous avons été modernes!

Toutefois les résultats et les critiques issues de cette commission d'avant-garde montrent que notre Commune n'est pas encore prête à généraliser cette façon de faire.

Aussi, je préconise pour la prochaine fois de s'en tenir à la bonne vieille méthode dite "de la main levée", quitte à organiser une séance supplémentaire. Un choix moins novateur, mais qui aura l'avantage de ne susciter aucune critique quant au respect du règlement.

Réponse de M. Vincent Keller, Président de la Commission

M. Duperrex, nous avons discuté en Commission, c'est un peu dommage d'en parler comme cela en plénum. Nous avons discuté en Commission de la façon de faire, c'est vrai qu'il nous manquait, pour prendre une décision définitive, quelques soumissions qui ont été demandées à la Municipalité. Ces soumissions, en tant que président, je les ai reçues, je vous les ai transmises et je vous ai demandé de voter par e-mail. C'est vrai, j'aurais pu effectivement demander une transmission cryptée pour respecter un standard militaire à 2048 bytes. C'est possible, vous aviez la possibilité de le faire, mes clés publiques sont tout ce qu'il y a de public vous auriez donc pu le faire aussi. Je pensais que ce n'était pas important de le faire dans cette direction-là et c'est pour cela que j'ai demandé à la Commission si elle était d'accord de travailler dans cette direction-là, donc de voter via e-mail. Toute la Commission a dit "oui", y compris vous. Vous n'avez rien dit, donc je me suis dit OK, c'est bon tout le monde est d'accord. Dès lors, je m'étonne un petit peu qu'aujourd'hui, maintenant, en plénum, vous veniez ici pleurnicher en disant que c'est dommage que nous n'ayons pas travaillé selon le règlement. D'ailleurs le règlement, j'aimerais bien le connaître car je n'ai vu aucun point du règlement qui m'interdise de faire voter les gens après avoir eu connaissance de tout le dossier via e-mail. Je n'ai aucune idée, est-ce que vous avez un point du règlement qui l'interdit?

M. Gian-Luca Ferrini, PS

Loin de moi l'idée de me mêler de la façon de travailler de cette Commission mais j'aimerais, si c'est possible, que le Bureau puisse effectivement préciser cette modalité de vote par e-mail. Possible ou pas?

Finalement cette façon de faire a supprimé une séance, une réunion supplémentaire qui aurait engendré un prix également. J'imagine que le vote par e-mail n'est pas été payé

comme une séance supplémentaire, du moins de l'espère. Si effectivement c'est le cas, cela a permis de faire des économies et, M. Duperrex, je crois que votre parti est assez à cheval sur ce genre de petites économies ou cette tendance que pourrait avoir certains autres partis que vous accusez de faire trop de séances pour encaisser des jetons. Donc finalement c'est une économie, donc si nous pouvons faire cela, moi je trouve cela très bien et je suis très content que cette option ait été prise. Merci.

Mme la Présidente mentionne que le Bureau a été informé de la manière dont le vote avait été effectué et que le Bureau du Conseil n'a relevé aucun dysfonctionnement dans cette Commission.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 27-2012 de la Municipalité du 1^{er} octobre 2012,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à mettre en place la cyberadministration, remanier le site Internet et le rendre plus tourné vers l'utilisateur.

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 90'000.- TTC pour financer ce projet.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 1010.5060.307 - Site Internet et cyberadministration.

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Le présent préavis répond à la motion de M. Michel Brun, intitulée «Cyberadministration», du 4 décembre 2008.

C'est à une large majorité, moins deux refus et quelques abstentions que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Motions, postulats, interpellations

- **M. Roland Divorne, PLR**

Dépôt de la motion Roland Divorne et consorts intitulée "Modification de l'art. 16 des dispositions d'application sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique (macarons)"

Mesdames, Messieurs,

Effectivement je dépose ce soir un postulat et non pas une motion car la motion concernant cet article qui, effectivement, est de compétence municipale et non pas communale ne peut être traitée comme une motion.

J'avais utilisé le terme "motion" qui a fait un peu plus solide dans l'interprétation vis-à-vis des gens de par le désir que quelque chose se passe.

Madame la Présidente, ce soir effectivement je dois déposer ce postulat. Au vu du temps qu'il nous reste à traiter les affaires courantes dans ce Conseil et peut-être afin de ne pas congestionner notre séance du Conseil communal du 13 décembre 2012, je ne sais pas si on pourrait traiter directement ce postulat et le transmettre à la Municipalité.

Voilà les faits: cela concerne la modification des dispositions d'applications, directive municipale sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.

Durant les discussions du préavis des Macarons (83-2009) et du rapport de Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur, à la page 5 dudit rapport, il était stipulé qu'effectivement, les usagers de macarons pouvaient laisser leur voitures stationnées du temps que des travaux ne seraient effectués (article 8). A ce jour, l'article 16 contredit l'article 8 et j'estime que la commission a été trompée de par les interprétations contradictoires de l'époque. D'où la nécessité d'une clarification de l'article 16, allant dans le sens des déclarations faites dans le rapport du préavis 83-2009.

Je demande de même que soient annulées, toutes les amendes se référant à cet article.

Avec la modification de cet article, les ventes de «macarons» devraient certainement augmenter car elles deviendraient plus attractives pour les Renanais.

Article actuel

Art. 16. - Le "macaron" permet le stationnement du véhicule autorisé, pour une durée ininterrompue de 72 heures au maximum, s'il se trouve dans le secteur concerné, à l'intérieur des cases de stationnement et que le "macaron" est apposé de manière visible derrière le pare-brise.

Article modifié (proposition)

Art. 16. - Le "macaron" permet le stationnement illimité du véhicule autorisé, s'il se trouve dans le secteur concerné, à l'intérieur des cases de stationnement et que le "macaron" est apposé de manière visible derrière le pare-brise. Les usagers doivent déplacer leurs véhicules dans les 72 heures à compter d'une installation de signalisation provisoire au sens de l'article 8, à défaut de quoi, leurs véhicules seront déplacés ou mis en fourrière aux frais du détenteur.

Autre proposition:

A mentionner lors de l'achat d'un macaron : En cas de stationnement de longue durée (par ex. service militaire/civil, vacances ou maladie), il est conseillé au conducteur d'en aviser ses proches.

Voilà la demande que je fais au travers de ce postulat.

Mme la Présidente

Vous avez transformé votre motion qui n'était pas possible en un postulat que vous avez déposé directement et ce conformément à l'art. 52 de notre Conseil.

Mme la Présidente ouvre discussion sur ce postulat

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

J'aimerais juste savoir si, sous cette forme, nous pouvons accepter ce postulat? C'est la première question que nous devons nous poser puisque cela n'a pas été fait dans les formes. Pour moi, je crois que la Municipalité peut accepter ce postulat tel qu'il est fait en ce moment. Pour moi il n'y a pas de problème mais je ne sais pas, si, formellement le Conseil doit se prononcer à ce sujet.

Mme la Présidente

Tout-à-fait, ce que je voulais, c'était déjà que l'on puisse débattre du fond du postulat et par la suite peut-être développer.

M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Alors volontiers, je fais un bout de réponse.

M. Eugène Roscigno, PS

Tout simplement, nous pouvons en discuter entre nous, je pense que la solution serait de renvoyer ce postulat dans une Commission qui puisse en discuter calmement avant de pouvoir prendre une position.

Mme la Présidente rappelle qu'il faudra qu'un dixième des membres du Conseil présents accepte la proposition de renvoyer ce postulat en commission lorsqu'elle soumettra cette demande au vote.

M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Je comprends bien la proposition de M. Eugène Roscigno mais c'est un article qui concerne une prérogative de la Municipalité et non pas du Conseil communal. C'est juste un article que nous pourrions modifier sans autre problème, sans avoir besoin de nommer une Commission. Toutefois si le Conseil communal y tient absolument, pas de souci, nous nous réunirons pour travailler dans ce sens-là.

Je voulais d'abord remercier M. Roland Divorne d'avoir modifié sa motion en postulat et de rassurer M. Roland Divorne et peut-être aussi le Conseil communal en les informant que j'ai déjà transmis cette demande à PolOuest pour étude et en informer aussi la Municipalité. Pour rappel, la Municipalité a toutes les compétences pour modifier l'art. 16 des dispositions d'application. J'espérais encore pouvoir vous répondre rapidement, toutefois, nous voyons que la prochaine date du Conseil communal est assez rapprochée et nous savons aussi que toute modification doit être ratifiée ensuite par le Canton. Pour être raisonnable, s'il n'y a pas de commission, je pense avoir une réponse, que j'espère positive, dans le courant du mois février. Cette modification pourrait être accompagnée d'une campagne d'information de manière à booster la vente de ces macarons qui ont de la peine à partir.

M. Roland Divorne, PLR

La réponse de M. le Conseiller municipal Oliver Golaz me convient tout-à-fait et comme il l'a dit ces dispositions d'application sont de compétences municipales donc une Commission interne au Conseil n'apporterait certainement pas grand-chose. De plus, si la Municipalité donne une promesse de pouvoir résoudre ce problème d'ici la fin du premier trimestre 2013, je serai personnellement ravi et satisfait de la réponse.

Mme la Présidente demande à M. Eugène Roscigno s'il veut maintenir sa demande de constitution d'une Commission. Ce dernier retire sa demande.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au vote sur la proposition de renvoyer ce postulat en Municipalité.

C'est à une large majorité moins une abstention que ce postulat est transmis à la Municipalité.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Interpellation: Quelle action contre les micropolluants?

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

L'émission de la RTS « À bon entendeur » du mardi 30 octobre 2012 présentait les résultats d'une étude sur la présence de micropolluants dans l'eau potable de diverses villes de Suisse Romande.

Le relevé effectué à Renens, rue de Crissier, a montré une présence importante de micropolluants (14 différents, comme à Lausanne, de loin les moins bons résultats du test). A titre de comparaison dans d'autres villes du Canton, il y a 1 voire 3 substances.

Les effets des micropolluants sur la santé humaine ne sont pas encore clairement connus, mais de nombreuses voix scientifiques s'accordent pour dire qu'ils ne peuvent qu'être négatifs à long terme et/ou à quantités élevées.

La ville de Lausanne a annoncé depuis longtemps des travaux pour mettre aux normes ses installations de pompage et mieux filtrer les micropolluants. Il n'en reste pas moins que la

meilleure manière de ne pas en retrouver dans l'eau que nous buvons est de ne pas en déverser dans le lac.

Notre Conseil a déjà eu l'occasion de débattre de la question des micropolluants il y a de cela environ une année, en novembre 2011 et janvier 2012, suite à des questions posées par Mmes Véronique Bovey Diagne et Nicole Haas Torriani. La Municipalité avait alors apporté des réponses très complètes, notamment sur les types d'analyse effectués, les micropolluants présents dans l'eau et les mesures prévues par "eauservice".

Au vu des évènements récents, et dans l'espoir de voir les quantités de micropolluants présents dans le Léman diminuer, d'autres questions nous semblent néanmoins mériter d'être posées.

Les voici donc :

- 1. Des campagnes de sensibilisation aux micropolluants sont-elles prévues ou envisageables, afin de rendre attentive la population à leur existence et aux manières d'en réduire la présence dans l'eau ?*
- 2. Quelle est la politique de la Commune en matière d'utilisation d'herbicides et pesticides? Une interdiction sur sol communal serait-elle envisageable à terme?*

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

M. Alberto Mocchi nous ayant transmis son interpellation en avance, nous proposons de répondre ce soir déjà. Nous répondrons à deux voix puisque cela concerne deux directions.

C'est une vraie question de société. L'excellente émission d'A bon Entendeur qui a vulgarisé et expliqué ce que la technologie de recherche aujourd'hui est à même d'analyser.

Nous avons en effet déjà répondu longuement à Mmes Nicole Haas-Torriani et Véronique Bovey-Diagne l'année passée, il n'empêche que Renens a à nouveau été stigmatisée. Il faut aussi d'une part informer, rassurer et rappeler que ce n'est pas seule Renens qui a un problème avec son eau mais bien tout le bassin lausannois qui est concerné et qu'il faut en parler.

L'eau pure et claire, comme nous l'imaginons, et bien ne l'est pas tant que cela. La présence de ces micropolluants nous interpelle et nous inquiète. Malgré tout, il faut dire quand même que le chimiste cantonal est rassurant, il l'a mentionné à la fin de l'émission et c'était le bon côté de cette émission. Bien meilleure que l'article paru dans le journal "Bon à savoir" qui avait vraiment stigmatisé en inquiétant les gens, en disant, à la limite, de ne plus boire l'eau du robinet; ce n'est pas ce qui est dit dans l'émission. Il est bien dit qu'il faut apprendre maintenant à prendre des mesures, des mesures personnelles et aussi des mesures techniques.

Il convient donc d'agir. C'est pourquoi notre Service a pris contact avec "eauservice" dont les responsables nous disent qu'ils s'organisent à plusieurs niveaux. D'une part, diminuer la quantité de ces produits (micropolluant et autres) en prévoyant la construction d'une nouvelle STEP qui sera à même de les traiter. Et en cela, Lausanne sera précurseur puisque que ce sera une des premières STEP qui le fera à ce niveau. Ils vont aussi travailler, et vous le rappelez, à diminuer, voire supprimer si possible leur entrée dans le réseau d'eau potable en adaptant la chaîne des traitements, cela sera le cas pour l'usine de St-Sulpice dans les prochaines années. Ils disent que le projet est à l'étude et espèrent avoir cette usine nouvelle d'ici 5 ans au plus tard.

Il y a aussi la volonté de limiter l'impact des activités humaines dans les bassins d'alimentation des sources ce qui est déjà le cas par le biais des zones de protections des eaux souterraines et par la sensibilisation des agriculteurs, forestiers et habitants. Nous le savons parce qu'à Ondalaz nous avons une source autour de laquelle il y a un bassin de protection. Il a même fallu la délimiter et les enfants ne peuvent plus s'y rendre pour jouer, justement pour protéger.

En ce qui concerne la question des campagnes d'information et de sensibilisation, Lausanne fait beaucoup par le biais de son site "eauservice". Ils ont également mis sur pied un nouveau site www.micropotable.ch. Je propose, bien que nous n'en ayons pas encore parlé en Municipalité, de remettre un accent là-dessus comme nous l'avons fait il y a une année; et ce tant sur notre site qu'en publiant un article dans le Carrefour Info. Il faut savoir que nous sommes tous consommateurs de cette eau, que nous aimerions la plus pure possible, mais d'un côté nous sommes aussi pollueurs de cette eau par nos actes quotidiens et il faut le rappeler et nous proposons de le faire de cette façon-là.

Pour la question des herbicides/pesticides je transmets le micro à M. Jean-Marc Dupuis.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Les herbicides sont totalement interdits pour tout traitement des bords de routes, chemins, pavés et places.

Les fongicides et insecticides ne sont employés qu'à dose homéopathique par nos services et pour des raisons très spécifiques (fruitiers et rosiers). Nous sommes certaines fois obligés de recourir à ces produits. La plantation de végétaux indigènes effectués depuis des années limite grandement les interventions phytosanitaires.

Nous pouvons par contre déplorer un certain manque de sensibilité de la part de certains jardiniers amateurs. A cet effet, une brochure de recommandations sur l'utilisation des produits de traitement a été envoyée à tous les locataires des jardins familiaux.

Au niveau de l'interdiction, ce ne serait même pas de notre compétence puisque c'est règlementé par les services cantonaux, voire inter cantonaux et ce, chapeauté par le SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires). Ce sont les chimistes cantonaux qui réglementent les produits ayant trait aux plantes et à la nourriture, ce n'est donc pas de notre compétence de pouvoir l'interdire. Par contre limiter, informer nous le faisons déjà et nous continuerons à le faire.

- **Mme Florence Widmer, PLR**

Je souhaiterais savoir si suite à l'émission, la TSR vous a interpellé lorsqu'elle avait fait cette émission. Personnellement, j'ai eu énormément de remarques de la part de Renanais et je voulais savoir si vous, la Municipalité, aviez aussi eu des réactions.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Nous n'avons pas reçu particulièrement de courrier. Par contre, dans la rue, nous avons été interpellés. C'est pourquoi, il nous paraissait important de répondre aussi rapidement. Rappeler que l'eau du robinet est bonne à boire. Nous savons aujourd'hui l'analyser plus finement et ce sont des informations qu'il faut apprendre à maîtriser.

Mais il faut aussi le prendre calmement. Savoir aussi que ce sont des choses qui étaient inconnues il y a 5 ans et auxquelles nous devons nous adapter. Mais le chimiste cantonal dit très clairement que l'eau est bonne à boire et que l'eau du robinet est toujours et encore meilleure que l'eau en bouteille. Nous ne risquons donc rien. Par contre, ignorer le fait que, comme l'air, l'eau n'est pas si pure que cela et qu'il y a des mesures à prendre serait aussi jouer à l'autruche et ce n'est pas ce que nous souhaitons. Donc si vous êtes interpellés, vous pouvez rassurer mais dire aussi qu'il y a des mesures à prendre et je propose que si vous avez le sentiment que l'inquiétude est là, que nous fassions un article dans le prochain Carrefour Info.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Interpellation relative à la circulation à la rue de la Paix

J'interpelle la Municipalité en tant que conseillère relai de la part d'un habitant de la rue de la Paix: M. Romolo Baccenetti.

En effet, je me suis rendu sur place, c'est toujours le meilleur moyen pour bien se rendre compte. La piste cyclable est dangereuse, elle dirige les cyclistes en sens inverse de la circulation automobile. Les voitures montent et les vélos descendent. En plus au milieu du parcours ils sont confrontés à un méchant virage sans visibilité. Pour couronner le tout dans ce virage débouche une ruelle qui dessert plusieurs immeubles. En résumé, les vélos roulent vite à la descente, ont une très mauvaise visibilité et les voitures qui sortent dans le tournant ne voient pas grand-chose non plus.

Ce qu'il faut dire, c'est que des miroirs ont été placés pour faciliter la sortie des voitures sur la rue de la Paix, mais par mauvais temps, quand il y a de la buée et surtout la nuit on ne voit rien.

Un autre endroit dangereux se trouve au bas de la descente, vers la rue du 24-Janvier, la piste cyclable s'arrête soudain et les voitures qui reculent en sortant des places de parc mettent également en danger les cyclistes.

M. Romolo Baccenetti a déjà fait parvenir une lettre à plusieurs personnes dans la Commune, dont Mme la Syndique et Mme la Présidente du Conseil. Cette lettre explique avec plus de détails ce que j'ai tenté de faire maintenant, elle est à votre disposition sur le bureau de la Présidente.

Pour rendre moins dangereuse cette rue de la Paix, le bon sens voudrait que les vélos montent, roulent dans le même sens que les voitures, et du coup les vélos rouleraient plus lentement.

Que la bande cyclable soit déplacée du même côté que le trottoir.

Nous demandons donc à la Municipalité de reprendre ce dossier en main et faire en sorte qu'il y ait moins de risques d'accidents graves dans cette rue.

Merci d'avance

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Etant donné que deux services sont concernés "Urbanisme" et "Sécurité publique", je vais répondre.

Il est vrai que nous avons déjà reçu un premier courrier de M. Romolo Baccenetti, suite auquel il a eu un contact avec un répondant de PolOuest. Suite à cette rencontre qu'il y a eu des aménagements sur cette piste cyclable, avec la pose d'un miroir et d'un ralentisseur, si je ne me trompe pas. Il nous semblait avoir réglé cette situation. Bien sûr, rien n'est jamais réglé à 100% et il y a cette piste cyclable à contre sens, qui fait partie des aménagements cyclables que nous essayons de faire dans les zones 30, comme dans d'autres villes, par exemple Lausanne, qui a des pistes cyclables à contre sens.

Effectivement, M. Romolo Baccenetti nous a réécrit une longue lettre en nous faisant part de son angoisse dans cette situation, que nous allons réexaminer, Mme Berseth, entre ces deux services. Voir si nous trouvons d'autres mesures supplémentaires. Je ne suis pas sûr que cela soit mieux de faire rouler les cyclistes à gauche, actuellement ils roulent à droite c'est plus logique pour eux. Toutefois, nous pouvons réfléchir, je sais que le délégué vélo qui travaille au SDOL et qui est un spécialiste de ces aménagements s'était prononcé et qu'à son avis, à première vue, cet aménagement jouait, mais nous pouvons revoir la situation. Ce que nous n'aurions pas voulu, c'est supprimer ce contre-sens cyclable qui est demandé et utile aux cyclistes. Nous répondrons à M. Romolo Baccenetti une fois ce réexamen de la situation effectué.

Mme Verena Berseth remercie la Municipalité de faire au mieux.

- **M. Aso Piroti, PS**

Interpellation sur la gestion de la problématique liée aux rassemblements nocturnes des jeunes à Renens

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Nous sommes témoins du développement important dans plusieurs dimensions de la ville de Renens. Les travaux déjà réalisés ont eu un impact considérable sur l'importance de la place de la ville de Renens dans l'ouest lausannois. Je profite de cette occasion pour remercier la Municipalité et l'ensemble des acteurs et intervenants qui ont œuvré à la réalisation de ces projets de grande importance.

Cette rapide évolution de la dynamique propre de la Ville et la transformation de son espace de vie sont accompagnées de changements inévitables dans la vie sociale. Par conséquent, il est important de se pencher sur les différents enjeux de ces changements, d'identifier les problèmes et d'y apporter des solutions adéquates.

Une des problématiques observées est liée à la gestion des rassemblements nocturnes des jeunes dans notre Ville. En effet, que ce soit le lieu de rencontre, la manière dont les choses se déroulent et le moment choisi, tous ces facteurs posent un certain nombre de problèmes de cohabitation avec la population renanaise.

Pour nous aider à mieux cerner la problématique, je vous propose de l'illustrer par un exemple concret, à savoir le rassemblement nocturne des jeunes sur la place de jeux à Renens village.

Vers vingt-deux heures, les jeunes se réunissent sur l'espace en forme de demi-cercle à côté de l'étang. Ils y apportent leurs boissons, dont une partie est souvent alcoolisée et y restent parfois jusqu'au milieu de la nuit. Ils discutent et il arrive que le ton monte un peu trop.

Les conséquences :

- *Leur bruit dérange considérablement le repos des habitants qui doivent aller au travail le lendemain.*
- *Les habitants profitent de moins en moins de cet agréable espace, souvent pour une petite sortie avant d'aller au lit, parfois accompagnés de leur animal de compagnie.*
- *Cet espace est beaucoup utilisé par les familles et les enfants du quartier. Les jeunes laissent ce lieu dans un état déplorable, jonché de détritus.*
- *Il est important de noter que cette situation a un effet négatif considérable à la relation intergénérationnelle ainsi que sur la relation entre les habitants et la jeunesse de notre Ville.*
- *La consommation de boissons alcoolisées par des mineurs rend difficile ou voire impossible, car potentiellement risquée, l'intervention directe des habitants.*

Mes questions sont:

- *Quelles sont les mesures déjà mises en place par la Commune pour éviter au mieux à notre jeunesse de tomber dans les pièges de notre société moderne?*
- *Comment se concrétise dans les faits l'action des services sociaux de la Ville auprès de ces jeunes et de leur famille ?*
- *Les interventions de la police sont souvent perçues comme purement répressives, faisant suite aux plaintes de citoyens excédés par les incivilités. Pourriez-vous indiquer aux conseillères et conseillers communaux quelles actions de prévention mène la police auprès de la jeunesse ?*
- *Et finalement, quels sont les projets de prévention menés par les différents services concernés de près ou de loin, par les problèmes de sécurité? Comment sont-elles coordonnées ?*

Merci de votre attention.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Votre interpellation concerne plusieurs services: "Culture-Jeunesse-Sports", "PoLOuest" et "Sécurité sociale". Ceci dit, une partie des réponses sont dans le précédent rapport de gestion, mais nous vous répondrons de façon exhaustive sur les différents points que vous venez de soulever.

Nous nous préoccupons de ces questions et le rapport de gestion 2011 fait mention des actions de préventions à tout niveau qui se font, que cela soit par ProFamilia, par la police, par le secteur jeunesse, par les écoles en particulier. Nous voulons bien remettre l'ouvrage sur le métier, revoir aussi dans les nouvelles récentes que nous avons, s'il y a des évolutions et vous faire une réponse complète qui résume les actions entreprises et les pistes à développer.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Interpellation relative à la circulation de la rue du Midi – co-signée par Mme Line Rouyet, PS, et M. Vincent Keller, Fourmi rouge, au nom de l'Association des habitants du quartier du Centre.

En préambule je suis très surprise que lors du point "Communication de la Présidence" que l'on ait seulement mentionné la lettre de Mme Aline Sambuc et qu'elle n'ait pas été lue. Devant intervenir dans tous les cas au point "Interpellation", je n'ai pas insisté au point "Communication de la Présidence" mais je propose que cette lettre soit envoyée à tous les conseillers pour information ou mise au PV.

Depuis le 1^{er} février dernier, des habitants et des commerçants de centre de Renens se sont groupés au sein d'une association de quartier. Selon le règlement de notre Conseil, nous devons déclarer nos intérêts. Je vous informe donc que les deux soussignés en sont membres. L'article 2 des statuts décrit les buts de l'association comme suit: "L'association a pour but de contribuer activement au développement d'une meilleure cohabitation des habitant-e-s du quartier concerné et d'une animation conviviale du centre de la Ville. Notamment en organisant des manifestations culturelles, en présentant des projets susceptibles d'accroître la qualité de vie dans le quartier, en servant d'organe entre la Municipalité et les habitants du quartier, en dialoguant de manière constructive avec les Autorités et en collaborant avec d'autres personnes et organisations poursuivant des buts analogues".

Nous déposons cette interpellation en complet accord avec les statuts: une meilleure cohabitation, une amélioration de la qualité de vie et en tant qu'organe permettant de faire un lien entre la Municipalité et les habitants du quartier. Nous la déposons aussi pour soutenir activement Mmes Giovanna Loewer et Aline Sambuc dont vous aurez la lettre prochainement j'espère.

Aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence, l'expérience Rue du Midi telle qu'elle existe dans sa forme actuelle est un échec total et doit être améliorée drastiquement dans les plus brefs délais. La sécurité des habitants, des commerçants et des piétons n'est plus assurée. C'est l'une des critiques les plus fortes qui est sortie lors des différentes assemblées et lors des séances du groupe de travail ad hoc de l'association. Si Mmes Loewer et Sambuc se sont principalement concentrées sur l'immeuble Midi 9, les problèmes qu'elles soulèvent ne sont pas concentrés qu'à cet endroit précis. Toute la rue du Midi se voit envahie de voitures conduites par des automobilistes qui n'ont visiblement pas compris le concept "Zone 20 – zone de rencontre". Dans une telle zone, selon la loi, l'automobiliste ne devrait pas dépasser le 20 km/h et les piétons s'y sentir à l'aise et en sécurité. Là, on peut observer tous les jours des comportements dangereux lorsque des automobilistes foncent à tombeau ouvert sur cette rue, scandaleux lorsqu'ils slaloment pour éviter le gendarme couché, ahurissants lorsqu'ils veulent gagner quelques minutes de feu rouge en évitant Rue de Lausanne – Rue de Crissier préférant passer derrière la Migros – Rue de la Mèbre – Rue du Midi, ou carrément criminels lorsqu'ils tentent d'imposer leur voiture aux piétons qui ne font que marcher non sur une route, mais sur une zone de rencontre sans trottoir.

Le cas de la rue du Midi n'est évidemment pas isolé et s'insère dans des problèmes plus généraux que connaissent toutes les rues du centre-ville, en termes de vitesse de circulation mais aussi de parcage sauvage, sur les trottoirs, dans des secteurs privés, dans la zone piétonne de la rue Neuve, par exemple.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité:

1. *Quelles sont les mesures que la Municipalité compte prendre pour mettre fin aux rodéos routiers de la rue du Midi, entre autre, qui mettent en danger la vie des piétons, ceci afin de redonner un sentiment de sécurité aux habitants riverains?*
2. *Qu'est-il prévu pour régler le problème de parcage sauvage au centre-ville?*

En vous remerciant de votre attention, nous vous informons que si les réponses fournies par la Municipalité ne nous satisfont pas, nous reviendrons certainement devant le Conseil avec des propositions.

Mme la Présidente

Avant de passer la parole à la Municipalité, je voudrais vous répondre par rapport à la lecture de la lettre. Il y a une lettre d'accompagnement à la lettre de trois pages envoyée à la Municipalité me demandant de porter à la connaissance du Conseil comme quoi j'ai reçu une copie de lettre qui a été envoyée à la Municipalité, donc ce que j'ai fait avec quelques mots concernant le contenu. Maintenant ce qui me dérange dans le fait d'envoyer la lettre à tous les conseillers communaux c'est que cette lettre contient notamment des photos où des numéros de plaque sont visibles, où il y a certaines références, je pense que cela ne concerne pas tout le monde. Donc, j'estime avoir fait ce qu'il me fallait faire par rapport à ce courrier et vous propose de vous adresser à la Municipalité bien évidemment pour la suite.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

D'abord dire que nous prenons acte de la critique et du contenu de l'interpellation de Mme Line Rouyet et de M. Vincent Keller à laquelle nous souhaitons répondre par écrit après avoir analysé les éléments que vous citez.

Vous dire aussi justement que ces courriers, dont les originaux, nous sont parvenus et comme il s'agit de deux courrier semblables nous proposons même de le considérer quasiment comme une pétition, c'est-à-dire de rencontrer ces gens et de pouvoir nous expliquer avec eux. Vous l'avez dit, le régime de zone 30, de zone de rencontre ici, n'est visiblement pas encore compris, il y a donc un travail à faire en terme de communication, d'information, probablement aussi de mesures. C'est quelque chose en évolution, nous avons déjà pris des mesures, l'idéal serait que cette zone de rencontre soit comprise simplement comme telle, c'est à dire sans multiples aménagements. Visiblement ce n'est pas possible et il va falloir prendre encore d'autres mesures que celles que nous avons prises. Toutefois, il faut aussi rappeler que nous ne pourrions pas prendre des mesures lourdes vue, qu'avec l'arrivée du tram, le chemin de circulation va changer, le sens des circulations changera et il faut faire quelque chose qui puisse s'adapter, mais nous allons notamment, en premier lieu, prendre des mesures pour vérifier les vitesses et pouvoir agir rapidement.

Voilà un premier élément de réponse, mais il y aura une réponse écrite.

Mme Florence Widmer, PLR

Je dois avouer que je ne sais pas très bien comment je dois réagir quant à votre réponse étant donné que cela fait à peu près deux ans maintenant que les travaux de la place sont terminés. Je suis venue au micro pour la place du Marché en général, pour les parcs de la rue du Midi, pour les terrasses, dites sauvages, qui ne sont plus sauvages, qui sont marquées mais pas respectées, pour le non-respect des poubelles, pour le non-respect des cafetiers ainsi que de leur clients de la rue qui est soi-disant à tout le monde mais qui n'appartient qu'à

eux. Et aujourd'hui, on nous dit merci, mais il a fallu créer une association pour cela. Je dois avouer que je suis un petit peu dépitée.

M. Didier Divorne, Fourmi rouge

Dans les discussions que nous avons eues par rapport à la zone de rencontre, j'ai souvent entendu dire qu'il faut s'approprier cette rue, alors je me l'approprie à chaque fois que je vais depuis chez moi jusqu'à la gare. A la Mèbre, je vais sur ce que nous pensons être un trottoir puisqu'il y a ce petit cheminement pour l'écoulement des eaux qui fait penser qu'il y a une partie trottoir et une partie rue, donc je me l'approprie. En restant à ma place, deux fois de suite, des rétroviseurs m'ont tapés le bras. Une fois à 20km/h, une fois plus vite, cela fait un bon choc, le rétroviseur s'est retrouvé contre la vitre, mais je confirme, c'est dangereux! Nous ne pouvons pas nous approprier cette zone. Il y a des mesures possibles, simplement en marquant des traces de pas au sol en jaune ou autre. Mais il faut faire quelque chose, c'est vraiment dangereux, ce problème est sérieux. Merci.

Mme Geneviève Bozon, UDC

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je dirais que pendant que vous prenez des mesures, il faudrait également regarder sur la rue de Crissier où les voitures se parquent également sur les trottoirs et gênent ainsi les piétons et où la vitesse autorisée est 50km/h mais où il y a beaucoup de courses. Notamment l'autre jour, j'ai vu des motos remonter toute la rue de Crissier sur une roue, comme cela avec moult bruit, et cela dure aussi depuis assez longtemps.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Interpellation relative aux horaires d'ouverture de la bibliothèque communale

Comme nous l'a appris le journal Renens Carrefour-info, la bibliothèque du Léman a été fermée durant toutes les vacances scolaires d'automne.

Or les vacances d'automne sont une période durant laquelle les enfants partent peu en vacances et où la météo de saison incite à des loisirs tels que la lecture. Certains professeurs en profitent également pour mettre au point leur programme pour la fin de l'année.

Les Verts de Renens sont d'avis que cette structure publique doit tenir compte des usagers de manière plus adaptée. Ils demandent à la Municipalité quelles seraient les adaptations nécessaires à apporter pour que la bibliothèque puisse être ouverte, ou partiellement ouverte, durant les périodes de vacances, notamment les vacances d'automne.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Quelles seraient les adaptations? J'ai l'impression que c'est plutôt un postulat que vous déposez plutôt qu'une interpellation. Dans tous les cas je ne peux pas vous répondre de suite. Ce sont des informations que je ne peux pas vous donner puisqu'il faut que nous les étudions. Il me semble donc que c'est plutôt un postulat. Bien sûr, je vous répondrai la prochaine fois mais c'est vrai que la forme de l'intervention de Mme Véronique Bovey-Diagne me paraît être plus un postulat qu'une interpellation. Mais je vous répondrai lors du prochain Conseil.

13. Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**
Question relative à la gestion des déchets

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a une semaine exactement, le Conseil communal d'Ecublens adoptait un nouveau règlement des déchets pour sa commune. Le régime retenu est très original en comparaison intercommunale, puisqu'il permet de compenser intégralement les effets antisociaux de la taxe forfaitaire de façon simple, c'est-à-dire sans monter une "usine à gaz", comme on dit. Sachant que la Municipalité s'échine depuis des mois à trouver un nouveau régime des déchets qui soit à la fois socialement juste et simple à mettre en œuvre, le groupe Fourmi Rouge lui adresse les questions suivantes:

1) La Municipalité a-t-elle envisagé la possibilité de mettre en place un régime analogue à celui de la Commune d'Ecublens?

2) Dans la négative, pour quelles raisons?

En vous remerciant par avance pour vos réponses

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

La proposition d'Ecublens c'est en gros "zéro taxe forfaitaire" et ne je veux pas entrer dans le détail de comment ils font. L'intéressant avec cette nouvelle loi est qu'elle donne une prérogative aux communes et chaque commune doit trouver une solution. La proposition d'Ecublens est assez intéressante. C'est assez compliqué comme ils ont fait cela; c'est une sorte de redevance d'excédent d'impôt payé qui est compensé par différents montant mais qui est propre à Ecublens.

La Commission avait également fait cette proposition, car le débat était: Est-ce que nous rendons? Est-ce que nous ne rendons pas? Nous avons d'un côté une loi fédérale qui dit que tous déchets identifiables doit être taxés, ensuite nous avons une loi cantonale qui dit que nous devons prévoir des mesures compensatoires pour les familles. Cette proposition peut en être une, elle avait également été proposée par la Commission.

Nous avons travaillé avec le service des finances et n'avons pas encore fait le tour. Il est vrai que c'est séduisant et puis en finalité quand nous adopterons l'introduction de la taxe forfaitaire, il faudra quand même que nous ayons l'aval du Canton, respectivement du SESA (Service des eaux, sols et assainissement). Nous n'étions pas certains de l'avoir à l'époque, maintenant cela c'est probablement aussi assoupi avec toutes les communes qui ont votés cette taxe. Ce soir il y aura les communes de Chavannes et Prilly probablement. La proposition d'Ecublens ne nous était pas inconnue et a suscité une réflexion.

- **Mme Florence Widmer, PLR**
Remarque relative à la taxe poubelle

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

C'est avec une certaine déception que je vois que la taxe poubelles ne sera pas mise en place en janvier 2013 dans notre Commune. En effet cela ne date pas d'hier que nous savons que nous devons nous y préparer.

Ceci étant dit, je me réjouis de voir le résultat d'ici quelques mois de ce que le comportement peu responsable des riverains de notre Commune engendrera.

Il est presque certain que nos rues et nos containers se rempliront et déborderont à vue d'oeil... La Municipalité sera sûrement mise sous pression et devra nous pondre une solution d'urgence, et comme tout le monde le sait, souvent les solutions trouvées sur le tard sont mauvaise.

Cela nous démontrera une fois de plus que les priorités ne sont pas celles que l'on croit, du moins celles que la Municipalité priorise et j'en suis bien attristée.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je serai plus prudent que vous concernant le peu de responsabilité de nos voisins, nous espérons quand même qu'ils soient assez responsables pour ne pas en mettre trop chez nous. Effectivement c'est un risque qui existe et nous savons que lorsque Echallens, qui est une des premières communes à avoir mis la taxe au sac, sa quantité de déchets a baissé de 40%. Ce n'est pas que le citoyen soit devenu hyper responsable en quelques minutes, nous avons retrouvé des déchets un peu à droite à gauche et nous en trouvons également dans le nord de Renens mais dans des quantités négligeables. C'est donc effectivement un risque que nous prenons, nous le savons.

Par contre les solutions ne seront pas trouvées dans la hâte, parce que, au niveau du service Environnement-Maintenance et surtout Maintenance-Voirie, nous avons anticipé quelques mesures mais nous espérons ne pas rester trop longtemps un îlot isolé.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

En complément à cette réponse, je peux dire que nous avons regretté que nous n'arrivions pas sur l'Ouest lausannois, sur une région, voir sur le Canton, à trouver une solution commune, réfléchie, mais ce n'est pas la voie qu'a choisi finalement le Grand Conseil.

C'est vrai qu'il y a eu une espèce de course en avant, dans la précipitation, mais vous avez vu que d'autres régions font autrement. La Riviera, par exemple, cherche toujours une solution régionale unifiée et dès lors n'aura pas de taxe poubelle en janvier.

Là, c'est vrai que chacun est parti en ordre dispersé avec des solutions diverses à tout niveau que cela soit dans les montants de la taxe, dans la manière de prélever la taxe forfaitaire, que cela soit dans le nombre de sac pour les cas sociaux, le traitement des différents cas sociaux, le nombre de sacs pour les naissances, etc.

Alors c'est vrai que des fois il y a des débats qu'il faut peut-être laisser mûrir, y compris sur la part que nous garderons, la part que nous ne garderons pas, le modèle que nous trouverons. La solution d'Ecublens a été trouvée sous une forte pression, il y a eu de nombreux débats de la Commission, il y a eu menace de référendum, c'est aussi cela qui a fait trouver les solutions.

Il faut, et nous espérons le plus rapidement possible puisque je pense que nous en sommes très proches, trouver une solution, comme nous l'avons dit plusieurs fois, simple, écologique, acceptée par votre Conseil et qui puisse être mise en vigueur dès que cela sera possible.

- **M. Roland Divorne, PLR**

Je suis quelque peu secoué, dans ce sens que la confusion des genres, nous parlons de postulat, de motion, d'interpellation. Je crois me rappeler que tout-à-l'heure lorsque j'ai parlé de l'art. 16, à la fin je me suis prononcé pour un postulat mais c'était une résolution. J'espère que les gens ont bien compris parce qu'au départ c'est de cela que je parlais et je ne sais pas pourquoi je suis arrivé sur un postulat et personne ne m'a repris. Alors pour éviter la confusion des genres je reste sur ma résolution, je ne pense pas que cela change quoi que ce soit à ce niveau-là.

Mme la Présidente

Vous avez déposé au départ une motion qui n'était pas possible car non légale.

M. Roland Divorne, PLR

Je suis totalement confus, nous en restons donc au postulat.

- **M. João-Batista Domingos, UDC**

Intervention

Moi aussi je suis secoué et émotionné; motion, postulat, certains parlent même de pleurnicherie, je ne savais pas qu'il y avait autant de façon, de chemin, d'arriver au bien commun de la cité. Monsieur, je ne me rappelle plus de votre nom, vous avez parlé du devenir de la cité et de vivre ensemble d'une manière générale. M. Piroti, je tenais à connaître votre nom parce que nous allons interagir, parce que ce qui se passe c'est que moi je réagis, je rebondis à ce que vous avez dit. Ce que je m'apprête à dire, je vais le dire sachant pertinemment que je suis assermenté, donc je vais vous dire la vérité. La vérité, toute la vérité, c'est proprement horrenda refero, c'est terrible à raconter donc si vous êtes un peu sensible vous pouvez vous boucher les oreilles.

L'autre jour, c'était il y a une semaine, une semaine et demie, je rentrais d'une balade en famille, j'arrive à la gare de Renens et vois devant moi deux jeunes hommes, dont un qui détruisait un bien public, il donnait des coups de pied dessus. Alors moi, conscience citoyenne, bêtise, je l'interpelle avec la convenance légale je pense, aussitôt il s'offusque, me disant que je n'ai rien à lui dire, que cela ne me concerne pas. Pourtant je pense que j'ai mon mot à dire puisque je paye aussi des impôts comme tout le monde, je lui dis "mais jeune homme, que fais-tu là, tu sais qu'il y a des gens qui vont réparer cela le lendemain?". Il n'a rien voulu savoir, deux minutes plus tard ils n'étaient plus deux mais une trentaine. Je ne sais pas comment les jeunes communiquent aujourd'hui, ils ont effectivement une manière de se

rassembler, on dirait un langage, ou peut-être une application telle que Gringr? Parce que la manière et la vitesse à laquelle ils se sont rassemblés c'est assez incroyable. Alors moi qui suis à quelque part aussi un homme de la rue parce que j'ai aussi traîné, maintenant je me sens un peu vieux pour traîner dans la rue, j'ai d'autres choses à faire. J'ai réussi quand même "à faire face", il y a eu des échanges d'insultes mais j'ai appelé la police aussi; la police n'est jamais venue ce jour-là. Les policiers m'avaient demandé si des coups avaient été échangés, j'ai répondu que non, pas encore, et ils ne sont pas venus. Parmi ces jeunes, il y en a toujours cinq ou dix avec lesquels il est possible de discuter, négocier et je leur ai donc dit ce que je faisais dans la vie: du rugby et de la politique en tant que conseiller communal UDC. Un noir car il n'y avait qu'un seul noir, les autres étaient tous blancs, m'a répondu que j'étais le macaque des blancs.

Mme la Présidente s'enquiert auprès de M. João-Batista Domingos de savoir s'il désire poser une question.

Non, non ce n'est pas une question. Vous savez c'est difficile, motion, postulat, intervention, vœu. Je pense que c'est un divers.

Donc, le lendemain, je retrouve ce jeune homme au McDonald, car je vais au McDonald; échange de regard, cela ne lui plaît pas que je le regarde parce qu'aujourd'hui les jeunes, il ne faut pas les regarder, ils n'aiment pas trop cela, je ne sais pas s'il y a une réaction d'allergie ou autre. Tout cela s'envenime, nous allons dehors, nous nous expliquons, il est très agressif. A un moment donné, il m'empoigne, me colle contre le mur, je me laisse faire car cela ne se fait pas de se battre en tant que conseiller communal, il a failli m'étrangler avec ma cravate, donc je suis un rescapé si je puis dire. Quelques minutes plus tôt j'avais appelé la police et cette fois elle est quand même venue, on m'a sauvé la vie. J'ai failli mourir.

Après j'ai posé la question aux policiers, si de manière générale ils se sentaient en sous-effectif. Ils m'ont répondu que cela dépendait des fois, des fois ils aimeraient bien être un peu plus et qu'ils n'étaient jamais assez. Ensuite j'ai voulu savoir par rapport au chien, car des fois les chiens auraient pu être intéressants la veille. Trente jeunes, un chien les aurait vite calmés. Un des policiers m'a répondu qu'il n'y avait plus qu'un chien maintenant. Alors moi, je ne sais pas; je suis quelqu'un qui fait partie d'un parti où nous sommes plutôt dispendieux par rapport à l'argent mais, ce serait bien effectivement d'investir là-dedans, vous voyez. Ce n'est pas seulement le propre de l'UDC de vouloir économiser mais c'est vrai qu'apporter son soutien à la police ce serait bien, au niveau des chiens policier.

De manière générale, j'ai voulu développer ici même, je me sens un peu pressé par le temps, un motif psycho-politique où il s'agit aujourd'hui de voir si nous sommes vraiment des citoyens. Tout le monde parle de droit, mais les devoirs qui va nous en parler un jour? Je ne sais pas. En tous les cas, je ne pense pas que cela soit le devoir de la police d'éduquer ces jeunes mais c'est le devoir des parents. Quand nous faisons des enfants, nous sommes censés les éduquer. Quand nous prenons un chien, nous sommes censés savoir manipuler un chien. Le terme est choisi et réfléchi par moi. Alors est-ce qu'il faut donner des cours d'éducation maintenant aux parents puisqu'ils ne savent pas éduquer leurs enfants? On me dit que le système éducationnel fonctionne parfaitement, Mme la Syndique l'a dit. Vous avez employé Mme la Syndique un terme de qualification ou autre, mais je ne pense pas que ces jeunes soient qualifiés pour quoi ce soit, ils savent à peine parler le français, ce qui est dommage

mais je crois qu'il y a des cours qui sont dispensés par la Commune. Est-ce que c'est une bonne chose? En tout cas je ne vois pas les fruits immédiats.

- **Mme Florence Widmer, PLR**

Intervention concernant l'éclairage public sur la place du Marché.

Encore concernant la place du Marché. Voilà depuis quelques semaines ou mois, il n'y a plus d'éclairage public. J'aurais voulu savoir pour quelle raison? S'il y a une raison particulière? Mais à partir de 22h00, lorsque la COOP ou les kebabs éteignent les lumières, la place est noire.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Voilà une question concise à laquelle nous répondrons de façon concise. Nous allons nous occuper de cela et vérifier cette information. Merci Mme Florence Widmer.

J'aimerais quand même dire que je trouve que la population de Renens est un peu maltraitée ce soir ! On l'a traitée d'"enfant", de "parents qui ne savent pas éduquer leurs enfants". J'aimerais quand même dire à la population de Renens que dans son énorme majorité elle fait les choses tout-à-fait comme il faut. Il y a parfois des gens qui ne les font pas correctement, c'est vrai, mais c'est une petite minorité, et je tenais à le dire car je trouve que notre population a été assez maltraitée ce soir !.

M. Aso Piroti, PS

Bien sûr, il y a la problématique des jeunes qui a été traitée ce soir. Ce n'est pas propre à la ville de Renens et la question que j'ai posée aujourd'hui à la Municipalité, ce n'est pas par rapport à un groupe spécifique, c'est quelque chose qui est tout-à-fait normal dans l'évolution d'une société moderne comme la nôtre et c'est le devoir et la responsabilité d'un lieu comme le Conseil communal de veiller sur l'évolution de sa société, de se pencher sur les problématiques qui sont tout-à-fait normales et d'essayer de trouver des discussions, des débats qu'ils soient riches, qu'ils viennent de plusieurs horizons pour bien mener la population de notre Commune. Donc ma question ne veut pas du tout pour stigmatiser que notre jeunesse va mal ou accuser les familles. Nous avons une population formidable et nous avons des problématiques comme ailleurs à traiter, donc j'espère que vous n'allez pas déformer la question qui aujourd'hui a été posée.

Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je ne parlais pas de vous M. Aso Piroti.

M. João-Batista Domingos, UDC

Il ne s'agit pas ici de stigmatiser une population, un groupe, mais c'était juste une réflexion philosophique et sociologique sur l'évolution des mœurs et lorsque vous dites Monsieur que c'est un groupe particulier de jeunes à qui cela s'adresse, je suis tout-à-fait d'accord avec vous, je souscris à ce que vous dites. J'ai beaucoup aimé votre intervention, j'y souscris pratiquement à tous les points. Où je m'oppose un peu à ce que vous dites, c'est lorsque vous parlez de normalité. A trois reprises vous avez dit que c'est normal. Non, non il y a facticité avérée mais ce n'est pas forcément normal. A cela et pour mieux le comprendre je vous

renvoie à l'ouvrage de Georges Canguilhem "le Normal et le Pathologique". C'est intéressant comme ouvrage, à voir si ce comportement, l'évolution des choses est pathologique ou normale, je ne sais pas. Mais en tout cas, c'est là. Nous allons les traiter comme cela. Et moi, je n'ai pas à m'excuser auprès des familles renanaïses, je n'ai pas à m'excuser auprès de jeunes renanais, parce que je ne les ai en aucun cas insultés. Ce que j'ai pointé du doigt c'était un phénomène représenté par des individus. Alors j'ai utilisé, c'est la propre de l'être humain, une catégorie universelle, j'ai dit "les jeunes", j'ai dit "les parents". Mais écoutez, ma mère m'a très bien élevé. Donc c'est juste pour renvoyer à quelque chose, je ne veux pas viser quelqu'un en particulier, au contraire, la catégorie et l'universalisation permet justement de se départir d'une attaque personnelle contre quelqu'un. Mais aujourd'hui il ne faut pas stigmatiser une communauté? Mais non, il faut arrêter avec ce rouage linguistique qui dans le fond ne veut rien dire. Je ne stigmatise personne, je ne fais que constater les choses et c'est sur ce point-là que nous allons travailler ensemble.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

- Au sujet de la remise des mérites

Cette semaine a eu lieu la remise des mérites. Nous avons mis en avant que dans la population de Renens il y a des gens bien qui méritaient des mérites.

Lors de cette soirée, nous avons essayé de nous souvenir des anciens mérites et avons eu quelques difficultés. Alors, je proposerai que l'on fasse un petit fascicule où l'on redonnerait chaque année, et depuis que cette manifestation existe, les noms des tous les Renanais et Renanais ayant obtenu ces mérites avec mention de l'année et du motif de la remise du mérite.

Deuxièmement, j'aimerais juste signaler qu'un marché de Noël organisé par les habitants et l'association du quartier "Sur la Croix" se tiendra le 2 décembre 2012. C'est aussi un moment convivial où l'on pourra manger et boire du thé chaud et/ou vin chaud.

Vous êtes donc cordialement invité ce dimanche 2 décembre 2012 entre 09h00-10h00 et jusqu'à 16h00.

- **M. Jean-François Jeanrichard, PS**

- Remerciements

Je souhaiterais remercier les jardiniers et la voirie pour tout le travail qu'ils font durant l'année. J'aimerais quand même remercier tout le personnel parce que la place du Marché est vraiment superbe tous les matins lorsque je passe, en tout cas un grand merci à eux.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

- Au sujet du réseau d'échange réciproque de savoirs

Je voulais remercier la Municipalité d'avoir mis sur pied le départ du réseau d'échange réciproque de savoirs. Il y a eu une première réunion. Ces réunions se tiendront sur un rythme mensuel et la prochaine réunion aura lieu le mardi 04 décembre à 18h30 au Café du Commerce. Chacun peut y participer et venir pour s'informer de ce que c'est. C'est aussi

possible de participer à ce réseau de façon tout-à-fait partielle, ce n'est pas forcément très chronophage. Merci beaucoup à la Municipalité.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Au sujet d'une exposition des plans et maquette du futur gymnase

Pour continuer dans les bonnes et heureuses informations.

Ce que la société sait faire c'est construire des écoles pour donner des places aux enfants et aux jeunes pour apprendre. Mme la Syndique a parlé en début de séance, du choix du Canton de construire un gymnase à Renens sur le site des Entrepôts.

Je voudrais compléter cette information et vous annonçant que les concourants ont fait des maquettes et des plans et que ceux-ci peuvent être vus à l'exposition au Forum d'architecture à Lausanne, avenue de Villamont 4 et ce jusqu'au 25 novembre, les mercredis, jeudis, vendredis de 16h00 à 19h00 et les samedis et dimanches de 14h00 à 17h00. Je vous invite à aller voir les solutions que trouvent les architectes.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Au sujet du parcours inter-religieux

Je voulais vous rappeler le parcours inter-religieux qui aura lieu ce samedi 17 novembre et qui permettra de visiter quatre communautés religieuses dans Renens et Prilly. Le rendez-vous est à 13h30 devant l'Hôtel-de-Ville.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance et souhaite à toute l'assemblée un bon retour dans leur foyer tout en rappelant que la prochaine séance aura lieu le jeudi **13 décembre 2012** à 19h00

Clôture de la séance à 22h30

La Présidente

La secrétaire

Nicole Divorne

Yvette Charlet